

## **Règlement de la Course du Patrimoine 2026**

**Art 1 :** La date de la Course du Patrimoine est fixée au **Dimanche 20 Septembre 2026**.

Le départ de la Course de 11,5 km sera donné à 10h00. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Le départ de la marche de 8Km sera donné à 10h05, juste après le départ de la Course. (il s'agit d'une animation, aucun classement ne sera donné pour cette épreuve).

**Art 2 :** La Course est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, majeurs et mineurs (nés en 2008 ou avant). Toute participation est soumise **à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Loisir Running délivrée par la FFA;
- d'une licence FFH, FFSA, FSCF, FSGT, FCD, UFOLEP sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- d'un PPS datant de moins de 3 mois à la date de la compétition.

**La non présentation de votre licence ou de votre PPS vous contraint à signer ce règlement, et décharge de toute responsabilité l'organisateur de l'épreuve de la non contre-indication à la pratique de sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition de votre part.**

La marche est ouverte à toutes et à tous. Les mineurs devront être accompagnés.

**Art 3 :** Pour la course de 11,5 km, le droit d'inscription est fixé à 18 €  
Pour la marche, le droit d'inscription est fixé à 10 €.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course. Les inscriptions pourront se faire uniquement en ligne sur [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr)

**Art 4 :** Lors du retrait du dossard, une dotation sera offerte.

**Art 5 :** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

**Art 6 :** Le contrat d'assurance souscrit par l'organisation est en conformité avec les dispositions réglementaires de la Charte des Courses Hors Stade.

**Responsabilité Civile :** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

**Individuelle Accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer

personnellement.

**Art 7 :** Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les divers moyens de communication utilisés par les organisateurs.

**Art 8 :** La participation à l'épreuve suppose l'acceptation du présent règlement.

**Art 9 :** L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au règlement ci-dessus.

**Art 10 :** En cas d'annulation de la course pour des raisons non imputables à l'organisateur, les inscriptions ne seraient pas remboursées.

**Art 11 :** Les concurrents souhaitant se désinscrire et être remboursés pourront le faire uniquement sur présentation d'un certificat médical. Date limite de rétractation : Lundi 1 Septembre 2026.

#### **INFORMATIONS :**

Pour toute information relative aux inscriptions, consulter le site internet :

<https://coursedupatrimoine.avironbayonnais.net/>

**RETRAITS DES DOSSARDS :** Vous aurez la possibilité de retirer votre dotation et dossard, du Jeudi 17/09/2026 de 17h00 à 20h00, le Vendredi 18/09 de 17h00 à 20h00 et le Samedi 19/09 de 09h00 à 18h00 **au Siège de l'Aviron Bayonnais 1, rue Owen Roé 64100 BAYONNE.**

**Il n'y aura pas de distribution de dotation, de dossards le matin de la course.**

#### **MEDICAL :**

Un poste fixe de secours est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

#### **RAVITAILLEMENT :**

Un point d'eau sera installé au niveau du Rail Bayonnais ( 3,5 Km), un autre au Trinquet Moderne (8,5 Km) et un dernier autre sera proposé sur la zone d'arrivée.

**RÉSULTATS :** Les classements seront disponibles en ligne sur le site de notre chronométreur Pyrénées Chrono.